Image not found or type unknown

Cotisations non versées par l"employeur pour le calcul de la retr

Par **made**, le **06/09/2010** à **10:15**

Bonjour,
sur quel document je peux m'appuyer et référencer pour justifier de mes droits lorsque mon patron n'a pas versé les cotisations sociales et que je possède tous mes bulletins de salaire correspondant à cette période faisant apparâitre ces retenues (je n'ai pas réussi à trouver sur internet). Par deux fois, l'hotesse de la caisse d'assurance vieillesse de haute normandie m'a refusé cette période pour le calcul de ma retraite alors que je lui présentais bien tous ces bulletins de salaires de cette période.
Merci de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés